

# "UN AVENIR POUR CHAQUE POSTIER" UNE OCCASION MANQUÉE

Comme elle l'avait indiqué, la CFDT a signé l'accord « Un avenir pour chaque postier » le 15 septembre en présence du PDG de La Poste.

Cependant, cet accord ne sera pas valide et est, selon la formule consacrée, réputé « non écrit » du fait de la non signature de la CGT de SUD et de FO. Il fallait qu'au moins une de ces 3 organisations signe l'accord avec la CFDT pour qu'il passe la barre des 30 % nécessaires à sa validité.

Refuser d'engranger du plus pour les postiers est un mauvais signe envoyé au personnel sur la capacité des organisations syndicales à répondre à leurs attentes.

Il y a un fort risque de voir les postiers éprouver de plus en plus de défiance pour les organisations censées les représenter.

Les postiers pourront regretter longtemps que cet accord ne puisse pas s'appliquer. En effet, il s'agissait d'un accord « offensif » pour accompagner les nombreuses évolutions qui les attendent.

Alors que La Poste rencontre des difficultés conjoncturelles mais surtout structurelles, historiques, cet accord permettait malgré ce contexte d'obtenir un sérieux plus notamment en matière de salaires, d'indemnités, de droits à congés et de mobilité.

Enfin, obtenir l'engagement de ne pas avoir à affronter un plan de départs contraints était également un signe positif donné aux collègues sur leur avenir, signe qui est aujourd'hui remis en cause.

La CFDT continuera son action pour faire en sorte que de nombreux aspects de l'accord soient malgré tout mis en œuvre. Il serait irresponsable d'en rester là.

Malheureusement, il y a fort à parier que le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement de la mobilité et de la formation qui devaient être exercés par les organisations syndicales soient définitivement caducs.